



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 6 juillet

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la CCFU à Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 30 juin 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 29 - votants 32.

### Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

### Procurations :

Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS  
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD  
Brigitte TERRIER à François DAVIET

Secrétaire de séance : Yvan SONNERAT

### N° 2023-67 : Validation du scénario d'aménagement et de restauration des Petites Usse

*Madame Séverine MUGNIER, Vice-Présidente déléguée à la gestion des déchets, rapporteur*

VU la délibération n° 2022-92 en date du 29 septembre 2022 approuvant la réalisation d'une étude hydraulique globale sur le secteur des petites Usse et portant délégation de maîtrise d'ouvrage au Syr'Usse,

Dans le cadre des différents projets engagés sur le secteur des Grandes Vignes par la CCFU (déchetterie intercommunale, extension ZAE) et par le Syr'Usse (restauration et amélioration du fonctionnement des Petites Usse), une étude hydraulique conjointe a été réalisée.

Cette étude menée de manière globale sur l'intégralité du tènement à aménager est un préalable indispensable à l'élaboration des dossiers réglementaires « Loi sur L'eau » souhaités par les services de l'Etat en amont de la réalisation des différents projets.

Son objectif est de proposer des scénarios visant à effacer l'impact des projets qui devront être couplés à des aménagements pour permettre de restaurer la continuité écologique du cours d'eau et de traiter les problématiques d'inondation.

Le scénario retenu par le comité de pilotage en date du 26 avril 2023 permet de couvrir tous les enjeux :

- Suppression du risque d'inondation d'une partie de la zone d'activités existante
- Suppression du risque d'inondation de la zone déchetterie et sa voirie
- Suppression des obstacles à l'écoulement des eaux et rétablissement de la continuité écologique des petites Usse sur ce secteur
- Renaturation du cours d'eau et des berges, y compris le traitement de la renouée
- Non aggravation des conditions hydrauliques en aval de la déchetterie

En termes de travaux, le projet s'étend sur un linéaire de 400 mètres et consiste à :

- Reprofiler le lit avec la création d'une risberme inondable en rive droite
- Supprimer le merlon en rive droite limitant les débordements
- Rehausser le merlon central dans le champ adjacent
- Reprendre le profil en long sur la totalité du linéaire avec une re-végétalisation
- Traiter les plantes invasives
- Aménager les ouvrages de traversées (pont du crématorium et pont de l'ancienne STEP) pour restaurer la continuité écologique (franchissement piscicole et transit sédimentaire) :

A l'issue de l'étude, le coût estimatif des travaux, hors maîtrise d'œuvre et acquisitions foncières, est estimé à 744 464 € HT / 893 357,40 € TTC.

Après échanges avec les parties prenantes, ces opérations peuvent être réparties de la sorte en fonction des enjeux et de la nature des travaux :

Opération	Financier	Montant estimé € TTC
Remplacement du cadre du pont du crématorium	CCFU	259 275,32 €
Suppression du merlon rive droite	CCFU	39 527,08 €
Rehaussement du merlon central dans le champ adjacent	CCFU	29 401,78 €
Reméandrage, reprofilage du profil en long avec reconstitution du cordon rivulaire / Traitement de la renouée	Syr'Usses	480 794,68 €
Continuité Ecologique	Syr'Usses	45 123,88 €
Correction du seuil du pont de l'ancienne STEP/rétablissement de la continuité piscicole	Syr'Usses	39 234,66 €
<b>TOTAL PROJET € TTC</b>		<b>893 357,40 €</b>
<i>Part CCFU</i>		<i>328 204,19 €</i>
<i>Part SYR'USSES</i>		<i>565 153,21 €</i>

Dans la continuité de l'étude précédente, et pour garantir la vision globale et générale du projet, il est proposé que ce projet soit en co-maîtrise d'ouvrage par la CCFU et le Syr'Usses avec une délégation de la maîtrise d'ouvrage au Syr'Usses. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage devra être établie entre la CCFU et le Syr'Usses afin de définir les modalités d'organisation, de financement et de gouvernance.

Chaque collectivité s'acquittera en tant que maître d'ouvrage, des opérations identifiées dans le tableau précédent pour un montant total estimatif de 328 204,19 € TTC pour la CCFU et de 565 153,21 € TTC pour le Syr'Usses.

Le Syr'Usses, en tant que maître d'ouvrage délégué se chargera d'effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers que sont l'agence de l'eau et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Pour les opérations relevant de la restauration des milieux aquatiques et de la continuité écologique, il est attendu 80% de subvention, sous réserve de l'éligibilité des dépenses.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**approuver** le scénario de restauration retenu par le comité de pilotage,
- D'**approuver** le principe de co-maîtrise d'ouvrage,
- D'**approuver** le principe de cofinancement,
- D'**autoriser** le Président à poursuivre les démarches de mise en œuvre de ce projet.

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,  
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,  
Yvan SONNERAT**

